

Annexe de la deuxième partie

Le corpus de presse



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/2474>

DOI : 10.4000/edc.2474

ISSN : 2101-0366

Éditeur

Université Lille-3

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 1995

Pagination : 143-144

ISSN : 1270-6841

Référence électronique

« Annexe de la deuxième partie », *Études de communication* [En ligne], 17 | 1995, mis en ligne le 21 juin 2011, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edc/2474> ; DOI : 10.4000/edc.2474

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© Tous droits réservés

Annexe de la deuxième partie

Le corpus de presse

- 1 Les quatre contributions de la seconde partie s'appuient sur un même corpus de presse de référence qui correspond à la couverture par les médias réunionnais de l'élection à la présidence du conseil général de la Réunion, de Christophe Payet, lors des élections cantonales de mars/avril 1994.

Le corpus comprend d'une part des articles de presse provenant des quatre quotidiens de l'île : *Le Quotidien de la Réunion* (32 000 exemplaires), *Le Journal de l'île* (13 000 ex.), *Le Réunionnais* (11 000 ex.), *Témoignages* (organe du parti communiste réunionnais, 2 500 ex.), ainsi que de l'hebdomadaire *Télé 7 mag Réunion* (13 000 ex.), et d'autre part les sujets diffusés dans les journaux télévisés de *RFO-Réunion*, chaîne publique des départements d'outre-mer) :

1) Les journaux :

- 2 (N.B. : les dates indiquées sont celles du jour d'édition des journaux, et par conséquent relatant les événements de la veille).
- **Mardi 29 mars:** *JIR*, *Quotidien* et *Réunionnais* rendent compte des supputations et différents mouvements politiques quant au nom du candidat à la présidence. Ceux de Jean- Claude Fruteau (premier secrétaire de la fédération réunionnaise du PS) pour la gauche et de Joseph Sinimalé (RPR) à droite, reviennent souvent. Celui de Christophe Payet n'est à aucun moment évoqué, si ce n'est dans le *Quotidien* (page 9) où l'intéressé fait simplement savoir qu'il votera pour Jean- Claude Frutau.
 - **Mercredi 30 mars:** *JIR* et *Quotidien* font état d'un autre nom « qui circule », celui de Christophe Payet.
 - **Jedi 31 mars:** *Le Réunionnais* annonce en « une » Christophe Payet comme favori, le *JIR* le fait entrer en lice avec un autre candidat, socialiste aussi, Michel Tamaya. Le *Quotidien* évoque également, mais plus discrètement Christophe Payet.
 - **Vendredi 1er avril:** les quatre quotidiens relatent la réunion des conseillers généraux de gauche (PSet PCR) qui s'est tenue la veille au conseil général, durant laquelle ils se sont mis d'accord sur la candidature de Christophe Payet.
 - **Samedi 2 avril:** les quatre quotidiens « ouvrent » en « une » sur le « boycott », par les

élus de la droite, de la séance de l'élection du président du conseil général. Faute de quorum, l'élection a dû être reportée au lundi suivant.

- **Dimanche 3 avril:** tractations, rencontres, réunions des élus de la droite : *Le Réunionnais* rend compte du « suspense » électoral du week-end.
- **Lundi 4 avril:** l'élection doit avoir lieu ce jour de parution. mais elle ne fait pas les grands titres des premières pages des quotidiens de ce jour, occupées par un fait-divers.
- **Mardi 5 avril:** Christophe Payet a été élu la veille. les quatre quotidiens consacrent une partie significative de leurs colonnes à cette élection.
- **Télé 7 mag du 19 avril:** le magazine hebdomadaire de télévision présente un portrait à domicile du nouveau président du conseil général, photographié dans sa petite commune rurale.

2) Les journaux télévisés de RFO

- 3 (Les extraits des journaux télévisés du soir mentionnent la date de diffusion).
- **Séquence 1:** mercredi 30 mars. réunion des socialistes et des communistes à Saint-Benoît, ville dont Jean- Claude Frutau est maire. l'unanimité ne s'est pas encore faite sur le nom de C. Payet.
 - **Séquence 2:** jeudi 31 mars. Accord d'union signé par l'ensemble des conseillers généraux communistes, socialistes et apparentés, autour de la candidature de Christophe Payet à la présidence de l'assemblée départementale.
 - **Séquence 3:** vendredi 1er avril. Boycott de l'élection par les élus de droite (à l'exception de Pierre Hedeger DVD, et de Jacqueline Payet, doyenne de l'assemblée), quorum non atteint.
 - **Séquence 4:** vendredi 1er avril. Conférence de presse, à l'hôtel Créolia, des conseillers de droite et du centre qui exposent les raisons de leur absence au Palais de laSource (siège du Conseil général).
 - **Séquence 5:** lundi 4 avril. Election de Christophe Payet, applaudissements du public. Le Président du Conseil général, nouvellement élu, est invité au JT du soir. Il commente avec le présentateur l'historique de la journée. Réactions d'élus. une grande partie du JT est consacrée à l'événement.
 - **Séquence 6:** quelques jours plus tard. ambiance de travail au Conseil général depuis l'arrivée du nouveau président. Reportage à Petite- Ile : réactions des habitants de la petite commune du sud.

Précisons par ailleurs que :

- 4 - Le Conseil général représente la plus importante collectivité de l'île en terme de budget : l'assemblée doit gérer une enveloppe annuelle d'environ quatre milliards de francs, soit approximativement, le tiers de la totalité du montant des transferts publics provenant de métropole.
- Christophe Payet est maire et conseiller général de Petite- Ile, petite commune rurale du sud de l'île. Il fait partie des membres fondateurs de la fédération réunionnaise du parti socialiste, dont il s'est pourtant mis en congé lors du dernier congrès de juin 93.
 - Christophe Payet a remplacé à la tête du département Eric Boyer, incarcéré au moment de l'élection, sénateur apparenté RPR, condamné pour motif de corruption, le 25/03/1994 par le tribunal correctionnel de Saint-Denis, à une peine de quatre ans de prison dont

deux avec sursis, ainsi qu'à être déchu de ses droits civiques pendant cinq ans.

- Avant l'élection, l'intérim de la présidence était assuré par Joseph Sinimalé (RPR), lui-même mis en examen pour faux en écriture, et sous contrôle judiciaire.